

Toronto, le 8 mars 2022

Objet : Retour à l'école à la suite d'un voyage à l'international

Chers parents, tuteurs et tutrices,

Avec l'arrivée du congé de mars, nous voulons vous faire part des changements récemment annoncés par le gouvernement fédéral en ce qui a trait aux exigences de quarantaine imposées lors d'un retour au Canada à la suite d'un voyage à l'international. Vous pouvez accéder au communiqué en cliquant sur [ce lien](#). Depuis le lundi 28 février :

- Les enfants de moins de 12 ans qui voyagent avec des adultes considérés comme entièrement vaccinés sont exemptés de la mise en quarantaine, sans condition. Ces enfants n'ont plus à attendre 14 jours avant de pouvoir fréquenter l'école ou une garderie.
- En plus de se soumettre à une quarantaine de 14 jours, les voyageurs non vaccinés doivent toujours se soumettre à un test à leur arrivée, huit jours après leur retour au Canada.

Des modifications ont également été apportées aux exigences des tests préalables à l'entrée. Par conséquent, si vous prévoyez voyager, nous vous encourageons à visiter le site Web du Gouvernement du Canada pour obtenir les informations les plus à jour : [Voyageurs vaccinés contre la COVID-19 qui entrent au Canada](#) et [COVID-19 : Voyage, dépistage et frontières](#).

Nous vous souhaitons une agréable relâche scolaire.

Le directeur de l'éducation par intérim,



Jean-Luc Bernard

c. c. Membres du Conseil
Comité exécutif
Directions et directions adjointes d'école

